

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2022 – 18h**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire sous la présidence de Mariette Combes, Maire.

Présents : Mmes et MM.: Alain BERNARD, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Thierry GAUMET Céline GIL, Guy GRANIER, Aline JALABERT, Jacky HERNANDEZ, Christiane NAVARD, Renée RAYNAL

Absents : Roland BASCOUL, Pascal BELLES, Hélène PETERGAC

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 11

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1-Communication du Maire
- 2-Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2022
- 3-Compte-rendu des travaux
- 4-Vote du compte administratif 2021 du budget principal
- 5-Vote du compte de gestion 2021 du budget principal
- 6-Vote du compte administratif 2021 du budget annexe
- 7-Vote du compte de gestion 2021 du budget annexe
- 8-Délibération vote des 2 taux 2022
- 9-Vote du budget principal 2022
- 10- Vote du budget annexe 2022
- 11-Délibération vente à l'amiable de l'habitation « le Nid Douillet »
- 12-Délibération sur les emplois saisonniers
- 13-Délibération bourse au permis de conduire
- 14-Délibération renouvellement du transfert de sa compétence investissement en éclairage public à Hérault Énergies
- 15- Délibération effacement dettes
- 16-Délibération aide exceptionnelle
- 17-Tableau élections présidentielles
- 18-Questions diverses

**1- Communication du Maire**

Mme le Maire relate les décisions prises depuis le dernier Conseil

\*Mme Valérie Liorthoir est embauchée sur le poste vacant Agent d'entretien des locaux et restauration - 20 heures/ hebdomadaires. Simultanément le 14 Mars, l'élue a procédé à la démission de son mandat municipal conformément au règlement L 231 article 9 du code électoral concernant l'inéligibilité du personnel des communes.

\*Le point 14 de l'ordre du jour : Délibération renouvellement du transfert de sa compétence investissement en éclairage public à Hérault Énergie est annulé. La délibération est à prendre avant le 15 mai.

Ce point de l'ordre du jour sera traité lors du prochain Conseil fixé le 21 Avril 2022 à 18heures.

\*Solidarité Ukraine: Le Conseil valide les mesures de soutien aux victimes de la guerre en Ukraine avec la mise à disposition d'un logement municipal pour une famille de réfugiés et autorise Le Maire à mettre en place tous les partenariats nécessaires, inscrire les dépenses afférentes à l'article 658821 et à signer tout document relatif à la présente délégation

### **2-Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2022**

Madame le Maire demande, si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du 21 janvier 2022. Aucune remarque n'étant faite, le **procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **3-Compte-rendu des travaux de février – mars 2022 rapport : ALAIN DANTONI**

-Entretien et nettoyage des lieux : Place Jean Moulin, Grand Champ, parking Jean Jaurès, Fargal, cimetière, grilles d'écoulement des eaux.

-Travaux de débroussaillage divers : taille des arbres du stade et aux « Maisons neuves», débroussaillage ruisseau au Castan, taille haie et talus rue Gambetta, taille olivier parking Jean Jaurès, débroussaillage pente au Castan, taille divers rosiers, coupe bambous à destination de l'école.

-Travaux de réfection : Réparation appartement municipal (ex Jankowski), travaux mur parking Jean Jaurès, escalier gîte, dalle garage tennis, peinture gîte temple et appartement municipal, installation panneaux de vote, pose cendriers salle Jean Moulin et maison du peuple, aménagement appartement municipal (ex quiros) pour recevoir famille ukrainienne, travaux pour futur atelier municipal, joints et peinture mur parking Jean Jaurès, Dépose de boules de protection square Jean Moulin.

---

### **4-5-Vote du compte administratif 2021 du budget principal et compte de gestion**

#### **Présentation du compte administratif : Intervenant Mariette Combes Maire**

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2021,  
Considérant que Madame Mariette Combes Maire s'est retirée au moment du vote,  
Considérant que Monsieur Alain Dantoni, premier adjoint au Maire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,  
après en avoir délibéré, le Conseil,

**DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 à l'unanimité des voix et acte les résultats suivants :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	527 202,03 €	214 809,26 €	742 011,29 €
Recettes	690 777,73 €	268 304,39 €	959 082,12 €

<b>Résultat d'exécution</b>	<b>163 575,70 €</b>	<b>53 495,13 €</b>	<b>217 070,83 €</b>
Résultat n-1 reporté excédent	172 607,19 €	197 118,74 €	369 925,93 €
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>336 182,89 €</b>	<b>250 613,87 €</b>	<b>586 796,76 €</b>

**Constate à l'unanimité la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion établi par le receveur des Finances Publiques .**

#### **6-7 Vote du compte administratif 2021 du budget annexe, vote du compte de gestion du budget annexe**

Madame le Maire expose au Conseil le compte administratif du budget annexe de l'année écoulée 2021

Considérant que Madame Mariette Combes Maire s'est retirée au moment du vote

Considérant que Monsieur Alain Dantoni, premier adjoint au maire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, après en avoir délibéré, le Conseil,

**DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 à l'unanimité des voix et acte les résultats suivants :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses			
Recettes	3 150,00 €		
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>3 150,00 €</b>		
Résultat n-1 reporté déficit	112 056,08 €	15 275,00 €	127 331,08 €
<b>Résultat de clôture 2021 déficit</b>	<b>108 906,08 €</b>	<b>15 275,00 €</b>	<b>124 181,08 €</b>

**Constate à l'unanimité la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion établi par le receveur des Finances publiques .**

#### **8-Délibération vote des 2 taux 2022**

Mme le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition 1259 pour l'année 2022

le produit attendu est de 282 254€ et après application du coefficient correcteur le montant prévisible s'élèvera à 280 782€.

Mme le Maire propose de reconduire les taux 2021.

**Le conseil municipal délibère et décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :**

- **40,99 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**
- **56,04% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties**

#### **9-Vote du budget principal 2022**

Madame le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2022 :

**Le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	884 509,89€	884 509,89€
Investissement	640 192,91€	640 192,91€
Total en cumul	<b>1 524 702,80€</b>	<b>1 524 702,80€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2022.

## **A La section de fonctionnement**

### **A1 les recettes de fonctionnement**

- Les recettes de fonctionnement sont constituées par les recettes réelles estimées à 648 327,00€
- et l'excédent de fonctionnement des résultats de l'exercice 2021 évalué à 236 182,89 €
- Total des recettes de fonctionnement cumulées 884 509,89€

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

chapitre	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	4200,00	8085,58	30 000,00
70	Produits, services, domaines	68 109,59	68935,06	67800,00
73	Impôts et taxes	294 801,00	298 775,92	292 100,00
74	Dotation et participation	214 649,00	247 224,09	200 427,000
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00	65 067,09	58 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2685,99	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>644 759,59</b>	<b>690 777,73</b>	<b>648 327,00</b>

### **A2 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des dépenses réelles estimées décomposées comme suit : **874 764,85€**
- opérations ordre de transfert entre section : 9 745,04€
- Total des dépenses de fonctionnement cumulées : **884 509,89€**

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

chapitre	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	295 294,58	160 068,81	327 653,67
012	Charges de personnel	251 700,00	225 601,30	288 200,00
014	Atténuations de produits	2200,00	753,48	1 550,48

65	Autres charges de gestion courante	232 727,16	104 972,76	233 390,36
66	Charges financières	24200,00	21 060,64	19 970,34
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0	4 000,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>807 621,74</b>	<b>517 456,99</b>	<b>874 764,85€</b>

*A noter : chapitre 65 autres charges de gestion courante : article 657364 de 121 010 € concerne le montant du déficit du budget annexe Maxifils qu'il conviendra d'apurer et clôturer.*

## B La section d'investissement

### **B1 Recettes d'investissement**

Les recettes sont constituées d'opérations réelles, et d'un solde d'exécution reporté

Pour l'exercice 2022 elles sont évaluées respectivement à **379 834€**

-solde d'exécution reporté : 250 613,87€

- le total des recettes de la section d'investissement est de 640 192,91€

Chapitre	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP2022
13	Subventions d'investissement hors 138	222 989,00	77 590,19	147 092,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	132 793,00	148 713,16	122 342,00
165	Dépôt et cautionnement reçu	400,00	256,00	400,00
024	Produit de cession d'immobilisation	<b>356 182,00</b>	0	110 000,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	9745,04	<b>258 557,35</b>	<b>379 834,00€</b>
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 745,04	9745,04	9745,04
41	Total des opérations d'ordre	<b>41 745,04</b>	0	0
	<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>397 927,04</b>	<b>268 304,39</b>	<b>389 579,04€</b>
R001	SOLDE d'exécution reporté ou anticipé	197 118,74	250 613,87	250 613,87
	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>595 045,78</b>	<b>518 918,26</b>	<b>640 192,91€</b>

*A noter : l'article 024 produit de cession et d'immobilisation correspond à la mise en vente de l'immeuble municipal évalué par l'expert immobilier à 110 000€*

### **B2 les Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement réelles sont d'un montant estimé à **640 192,91€**

Chapitre	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	BP2022
20	Immobilisations incorporelles	17 040,000	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	66 000,00	10 514,00	25 000,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>469 605,78</b>	<b>162 778,61</b>	<b>524 140,39</b>
23	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>552 645,78</b>	<b>173 292,66</b>	<b>589 140,39</b>
16	Emprunt et dettes assimilées	42 400,00	41 516,60	51 052 52
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>595 045,78</b>	<b>214 809,26</b>	<b>640 192,91€</b>

Les principales dépenses d'équipement concernent :

la réfection de la cour des écoles et le 2ème préau : 99 658€

les cache-containers : 12 000 €

L'ouverture d'un budget participatif : 22 000€ (aménagement WC plateau Ste barbe)

la réfection des WC de la place Gambetta : 45000€

Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux ( école presbytère)

Travaux de réduction de l'éclairage public

la réfection des trottoirs et enfouissement du Réseau de la rue Jean Jaurès:50 000€

#### **10- Vote du budget annexe Maxifills 2022, vote du compte de gestion 2022**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget annexe Maxifills de l'année 2022

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à -105 756,06€

Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à - 15 275,05€

**Le conseil à l'unanimité approuve le budget primitif annexe pour l'année 2022**

#### **11 Délibération vente à l'amiable de l'habitation « le Nid Douillet »**

Mme le Maire rappelle le courrier du 19 novembre 2021 de M. le Sous-préfet autorisant la commune de procéder à la vente du gîte du Nid Douillet.

Le bien a été estimé par un agent immobilier du secteur au prix de 110 000€.

Le conseil,

-DECIDE à l'unanimité des membres présents de procéder à la mise en vente du Nid Douillet selon la procédure à l'amiable à la personne de notre choix sans obligation de céder au mieux offrant avec l'avis du CCAS.

-FIXE le prix à 110 000€ conformément à l'estimation de l'agent immobilier

-AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la vente.

L'information de la vente sera réalisée par voie d'affichage sur les panneaux d'affichages communaux ainsi que le panneau lumineux de la place. .

---

## **12—13 Délibération : bourse au permis de conduire et emploi saisonnier**

**Le Conseil APPROUVE à l'unanimité le renouvellement pour 2022 des actions proposées en 2021 en faveur des Jeunes :**

### **Bourse au permis**

les jeunes de 18-30 ans résidant depuis 3 ans à Graissessac peuvent prétendre à cette aide, et postuler à la bourse au permis proposée par la Mairie.

les volontaires doivent constituer un dossier et formuler leurs motivations ( projet de formations, d'études, d'emploi)

la commune s'engage à financer à hauteur de **500€** chaque aide de formation pour 4 jeunes, cette aide est versée directement à l'auto-école dès l'obtention du code de la route.

En contrepartie, les jeunes bénéficiant du dispositif devront effectuer une action sociale de solidarité de **40 heures sur le territoire de la commune.**

### **Emploi saisonnier**

La commune propose 2 emplois saisonniers non titulaires 1 en juillet, 1 en Août d'une durée hebdomadaire de 20 heures .

L'ensemble des dossiers d'inscription bourse au permis et emploi saisonnier doivent être retirés avant la date limite fixée au 15 Mai pour un planning établi au 15 Juin.

**N'oubliez pas ! Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Il vous permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer les examens, et le permis de conduire**  
Pour tout renseignement tél 04 67 23 90 00

## **14- Délibération reportée**

---

## **15- Délibération effacement dettes**

Le Conseil approuve l'effacement de deux dettes et leur admission en non-valeurs :

inscription aux articles 6541 et 6542

→6541 : 171,85€ créance irrécouvrable

→6542 : 413€ créances éteintes

---

## **16-Délibération aide exceptionnelle**

Conformément à la consultation et après étude du dossier, le CCAS propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 500€.

Le Conseil VALIDE l'aide financière octroyée par le CCAS pour un montant de 500€,

DECIDE d'accorder le versement de l'aide directement auprès du compte débiteur présenté.

---

## **17-Tableau élections présidentielles**

L'organisation de la tenue du bureau de vote des élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022 est fixée

Un tableau est remis à chaque conseiller. Le tableau servi, précise les règles :

présence au bureau de vote à 7h30 pour mise en place

et le soir à 18h45 pour le dépouillement

3 conseillers doivent toujours être présents dans la salle

les personnes présentes à l'ouverture seront obligatoirement présentes au dépouillement.

---

**11-Questions diverses.**

2 conseillers précisent :

-les grilles d'écoulement des eaux ne sont pas nettoyées

-les adjoints chargés de l'entretien précisent qu'elles sont régulièrement entretenues mais les fortes pluies de début mars, ont pu occasionner une accumulation de débris, de végétaux et empêcher l'écoulement normal des eaux. Une attention particulière sera toutefois portée à leur entretien.

Fin de la séance à 21h00

Prochain conseil le 21 avril 2022 18heures



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, with the third one clearly legible as 'Fabrice'. The bottom row contains six signatures, with the last one clearly legible as 'Stano'.